



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

DOSSIER DE PRESSE





## ÉDITO

2024 marquera un tournant pour la place du sport dans notre pays. Cela se matérialise aussi dès ce projet de loi de finances pour 2024 !

L'élan donné par les Jeux olympiques et paralympiques se traduit en effet par des vents porteurs et durables pour l'ensemble des politiques publiques du sport, qui s'étoffent et montent en puissance, avec une progression de plus de 7 % des moyens qui leur sont alloués pour atteindre un niveau inédit.

Des vents porteurs pour la réussite des Jeux d'abord, notamment celle de nos sportifs tricolores. L'Agence nationale du Sport est, en lien avec l'INSEP et les Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive, pleinement mobilisée en ce sens, à travers le déploiement de la stratégie « Ambition Bleue » et du programme « Gagner en France » dont les objectifs sont clairs : permettre à nos athlètes d'être au meilleur de leur performance le jour J, afin de briller chez eux, devant leur public. C'est d'ailleurs pour amplifier la grande fête populaire que seront les Jeux que nous déploierons également des moyens exceptionnels à l'animation territoriale de ce grand événement partout en France.

Cette dynamique des Jeux permettra de nourrir notre action résolue pour le développement de la pratique sportive, en particulier auprès de notre jeunesse. Nous y travaillons à travers des politiques publiques ambitieuses : les 30 minutes d'activité physique quotidienne que nous généralisons à l'ensemble des élèves du primaire et le nouveau dispositif des 2 heures de sport supplémentaires pour les collégiens que nous continuons à faire monter en puissance en 2024. Le Pass'Sport, initié par le Président de la République en 2021, est également au cœur de cette stratégie, afin de réduire l'obstacle à la pratique sportive que peuvent constituer les inégalités financières.

Afin de donner le bon cadre aux nouveaux sportifs et licenciés de demain, le socle, ce sont bien sûr les équipements sportifs. Le nouveau plan « 5 000 terrains – Génération 2024 » impulsé par le Président de la République nous permet ainsi de préparer l'avenir et de donner de la visibilité à tout l'écosystème sportif sur la volonté d'un investissement durable pour le sport. Ce nouveau plan est doté d'une enveloppe inédite de 300 M€ et se déploiera entre 2024 et 2026. Il s'appuie sur le succès rencontré par le déploiement du premier plan 5 000 terrains de sport lancé en octobre 2021 qui a été déployé en deux ans contre trois prévus initialement. Au global, depuis 2017, ce sera plus d'1 Md€ qui aura été investi en faveur des équipements sportifs au travers des dispositifs portés directement par le ministère et déployés par l'Agence nationale du Sport.

En organisant les Jeux, la France affirme clairement ceci : le sport, par les valeurs qu'il porte, par les vertus qu'il incarne, est un vecteur de progrès, à la fois pour impacter positivement l'éducation et la jeunesse, la santé et le cadre de vie, l'inclusion et l'insertion, tout en démontrant, comme il a commencé à le faire, sa contribution à la résolution de nos grands défis contemporains : la transition écologique, l'égalité entre les hommes et les femmes, la remise en marche de l'ascenseur social, la lutte contre toutes les formes de discriminations et l'éradication de la violence. Le projet de loi de finances 2024 nous permet également de renforcer notre action sur ces dimensions.

La clé de voûte de ce rendez-vous historique avec le sport, c'est la Grande Cause Nationale 2024 décidée par le Président de la République, la première de l'histoire dédiée à l'activité physique et sportive. Elle nous aidera à mettre plus que jamais le sport au cœur de nos politiques publiques, tout en incitant partout les Françaises et les Français à faire davantage d'activité physique et sportive et en créant des temps forts pour les rassembler autour du sport.

C'est ainsi que mois après mois, nous consolidons durablement la « Nation sportive » que le Président de la République et la Première ministre ont fixée comme horizon, en déployant pour ce faire des moyens historiques, au service d'un projet éminemment collectif et qui a vocation à perdurer bien au-delà des Jeux !

**Amélie Oudéa-Castéra,**  
Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

# SOMMAIRE

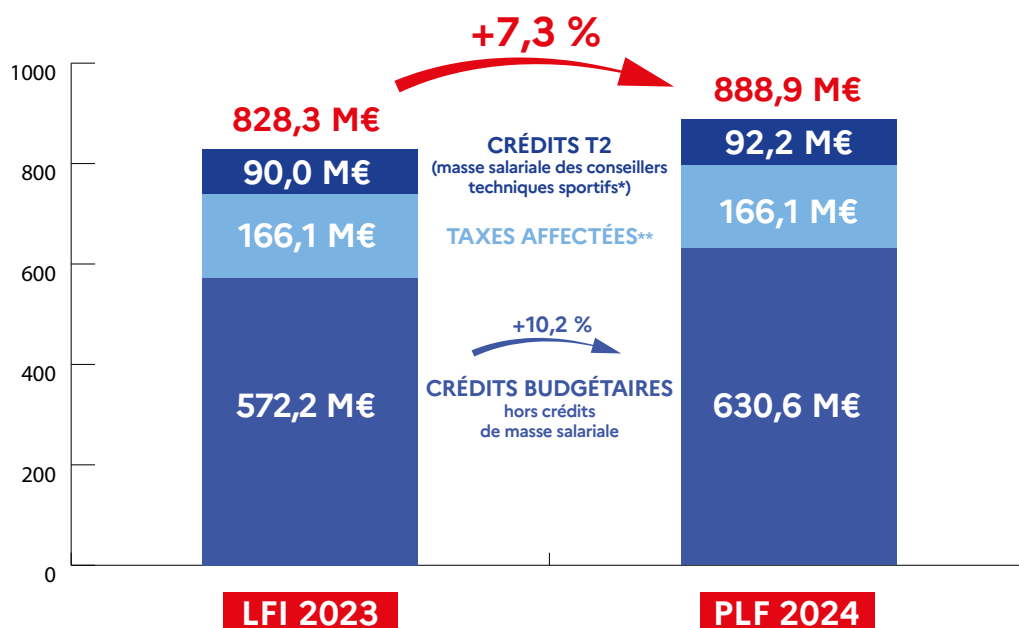
Chiffres clés	4
Des moyens exceptionnels pour la réussite sportive et populaire des Jeux	6
Des moyens nouveaux pour renforcer la réponse que peut apporter le sport à de grands enjeux sociétaux	8
Une priorité claire pour notre jeunesse et le développement des pratiques	10
Un nouveau plan pluriannuel d'investissement en faveur des équipements sportifs annoncé par le Président de la République qui permet de préparer l'avenir et donne des perspectives solides sur la priorité donnée de façon durable aux politiques publiques du sport	12
La Grande Cause Nationale pour préparer dès 2024 la grande nation sportive de demain et ancrer la priorité donnée au renforcement de la place du sport pour les Françaises et les Français	14

# CHIFFRES CLÉS

## 1. Un budget ministériel<sup>1</sup> inédit pour l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris

Une hausse de 7 % en PLF 2024 soit un nouveau montant inédit pour les politiques publiques du sport l'année des Jeux

Une hausse de +10 % sur le strict périmètre des crédits budgétaires hors masse salariale



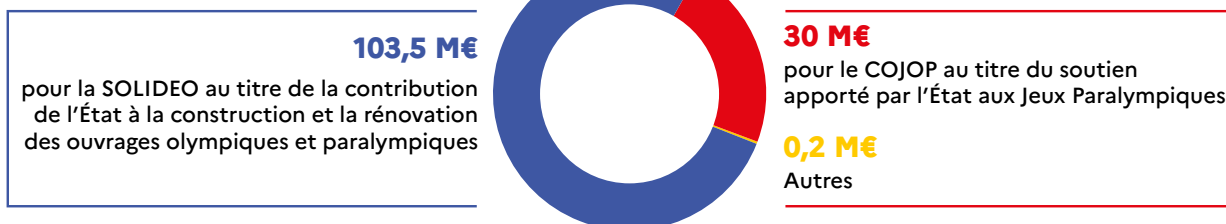
\*Stabilisation des effectifs des conseillers techniques sportifs à 1 442 ETP.

\*\*Les taxes affectées à l'Agence nationale du Sport sont composées de la taxe Buffet, de la taxe sur les partis sportifs en ligne et de la taxe sur les jeux exploités par la Française des Jeux hors paris sportifs. Les plafonds d'affectation des trois taxes donnent lieu à un plafond cumulé de 166,1 M€ pour les politiques publiques du sport.

## 2. Contributions à la SOLIDEO et au COJOP pour la dernière ligne droite vers les Jeux<sup>2</sup>

**133,7 M€**

prévus en PLF 2024 dont :





1. Budget alloué aux politiques publiques du sport : crédits budgétaires du programme 219 « Sport » + taxes affectées à l'Agence nationale du Sport

2. Programme 350 « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 »



## *Sur les ouvrages olympiques :*

- **Les délais sont tenus :**   
Premières livraisons d'ouvrages prévues à la fin de l'année 2023
- **Les budgets sont pleinement maîtrisés :** 
- Hors inflation, la contribution pluriannuelle totale de l'État au budget de la SOLIDEO reste conforme à la maquette initiale (947 M€ vs 933 M€ prévus en projection initiale)
  - L'inflation a été prise en compte dans un cadre maîtrisé, prévu, et de manière concertée avec les différents financeurs publics de la SOLIDEO
  - Aucun nouveau surcoût d'inflation depuis la trajectoire prévisionnelle d'indexation actualisée de décembre 2022

**Au total, depuis le lancement des travaux et jusqu'à leur terme, 205 M€ d'inflation prévisionnelle à la charge de l'État, dont 111 M€ d'indexation de la trajectoire initiale actée en juillet 2021 et 94 M€ d'indexation complémentaire actée en décembre 2022 dans le contexte de surinflation (coûts de l'énergie et renchérissement des matières premières lié à la guerre en Ukraine).**

**La subvention prévue pour 2024 se décompose en (i) une enveloppe de 70 M€ conforme à la trajectoire de financement prévue hors inflation et (ii) une enveloppe de 33,5 M€ au titre de l'inflation.**

## *Sur le COJOP, en charge de la planification et de l'organisation des Jeux :*

- Les 30 M€ prévus en PLF 2024 correspondent à la dernière tranche de la contribution de l'État prévue initialement au titre des Jeux Paralympiques (80 M€ au total sur 2022-2024)
- Dans le cadre de la révision budgétaire pluriannuelle du COJOP de décembre 2022, un financement complémentaire de l'État de 44,5 M€ a été acté dont le financement sera proposé en loi de finances rectificative pour 2023

## *Des Jeux sobres et maîtrisés sur le plan budgétaire :*

- SOLIDEO : Au global, la projection d'inflation sur l'ensemble du projet représente moins de 3 % / an.
- COJOP : La révision budgétaire pluriannuelle de décembre 2022 a permis de maintenir l'équilibre prévisionnel du budget du COJOP, avec des ressources qui restent à 96 % privées et principalement composées :
  - des versements du Comité International Olympique (CIO) : droits télévisuels et partenaires du CIO ;
  - des recettes de billetterie et d'hospitalités ;
  - des partenaires nationaux du COJOP.

# DES MOYENS EXCEPTIONNELS POUR LA RÉUSSITE SPORTIVE ET POPULAIRE DES JEUX

**+18,6 M€ pour financer les primes aux médaillés et à leurs encadrements (dont +7 M€ au titre d'une revalorisation des primes et d'une meilleure prise en compte de l'encadrement de nos sportifs)**

**+6,7 M€ pour le programme « Gagner en France »**

**+5,4 M€ pour l'accompagnement des délégations françaises pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques**

**+4 M€ pour l'animation territoriale des Jeux**

**5,5 M€ reconduits pour financer la billetterie populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques**

*Garantir à nos athlètes et à leur encadrement un cadre favorable à leur performance*

**Programme Gagner en France : +6,7 M€**

Ce dispositif complémentaire au programme « Ambition Bleue » nécessite des moyens exceptionnels l'année des Jeux, pour, entre autres :

- Garantir un revenu minimum de 40k€ aux sportifs identifiés dans les cellules de performance Paris 2024 et 15k€ à ceux des sélectionnés aux Jeux qui n'en feraient pas encore partie (3,6 M€) ;
- Déployer des maisons de la performance à proximité du village des athlètes de Saint-Denis et des sites de compétition pour apporter des services complémentaires aux sportifs (2,1 M€) ;
- Contribuer à l'organisation de compétitions de préparation aux Jeux (1 M€).

**Moyens supplémentaires au profit du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) : +5,4 M€**

Le CNOSF et le CPSF auront en charge les délégations françaises pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Des moyens exceptionnels leur seront alloués par le ministère pour contribuer aux besoins suivants :

- un volume de sportifs qualifiés nettement plus conséquent qu'à l'habitude, compte tenu des règles de sélection avantageuses pour le pays hôte (3,1 M€) ;
- la mise en place de lieux de célébration au profit des athlètes et de leur entourage à proximité des sites de compétition, notamment le Club France qui sera installé au parc de la Villette (1,8 M€) ;
- un soutien renforcé en termes de communication pour promouvoir l'Équipe de France unifiée - olympique et paralympique (0,5 M€).



### *Récompenser nos athlètes*

Une enveloppe de 18,6 M€ est prévue pour les primes aux médaillés et à leur encadrement.

Cette enveloppe intègre un montant d'environ 7 M€, qui correspond, tel que l'avait annoncé le Président de la République l'été dernier, à la prise en compte d'un montant des primes qui sera sensiblement majoré par rapport aux éditions précédentes, au regard du caractère exceptionnel de la compétition organisée en France.

Le dispositif, qui valorisera également davantage l'encadrement des athlètes, sera précisé par voie réglementaire en 2024.

### *Faire des Jeux une véritable fête populaire partout sur le territoire*

Le ministère souhaite contribuer activement à faire des Jeux un grand moment de cohésion nationale sur tous les territoires et pour tous les Français.

À cette fin, un plan d'animation territoriale des Jeux a pu être initié dès 2023 grâce à des moyens ayant pu être dégagés en gestion par le ministère.

Ces plans d'animation sont conçus et pilotés par les préfets de région, avec l'appui des recteurs d'académie.

Ils visent à ce que l'ensemble des territoires soient concernés par les Jeux et participent de la fête populaire. Chaque plan d'animation territoriale intégrera aussi bien la déclinaison des temps forts nationaux (journée olympique, journée paralympique, semaine olympique et paralympique, parcours de la flamme) que les initiatives issues du terrain, portées par les acteurs locaux (mouvement sportif ou associatif, collectivités).

Les plans devront également s'articuler avec les dispositifs existants développés par le comité d'organisation des JOP, notamment « Terre de Jeux 2024 », qui concerne plus de 4 000 collectivités territoriales.

**En 2024, une enveloppe nouvelle de 4 M€ est prévue dès le PLF pour soutenir la mise en œuvre de ces plans d'animation partout sur le territoire.**

Par ailleurs, **les crédits inscrits au titre du programme de billetterie populaire sont maintenus en 2024 (5,5 M€)**. Ce programme d'acquisition de billets par l'État permettra d'allouer plus de 400 000 places à des publics prioritaires : scolaires et jeunesse, bénévoles du mouvement sportif, personnes en situation de handicap et leurs aidants, agents de l'État impliqués dans l'organisation des JOP.



# DES MOYENS NOUVEAUX POUR RENFORCER LA RÉPONSE QUE PEUT APPORTER LE SPORT À DE GRANDS ENJEUX SOCIÉTAUX

**10 M€ de crédits nouveaux inscrits en LFI 2023 reconduits en 2024 pour les politiques sociales du ministère et l'insertion par le sport**

**+3 M€ pour le sport santé**

**+1,5 M€ pour le sport féminin**

**+1,5 M€ pour le sport handicap**

## *Insertion par le sport*

En 2023, le ministère a souhaité déployer des moyens supplémentaires pour mettre le sport au service de notre Pacte républicain en soutenant des actions d'insertion professionnelle par le sport.

Après le dépôt du PLF 2023, **10 M€ de moyens supplémentaires au bénéfice des politiques sociales du ministère** avaient été intégrés par amendement pour 2023.

Conformément à la feuille de route fixée par la Première ministre, ces moyens sont reconduits dans le PLF 2024.

Sur la **thématique de l'insertion par le sport (6 M€)**, ils permettront de financer :

- des dispositifs visant à garantir l'accessibilité des emplois et des métiers du sport pour 3,7 M€ , à l'image des événements « du Stade vers l'Emploi » ou encore du dispositif SESAME pour accompagner 3 000 jeunes vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur ;
- le renforcement du rôle social des acteurs du sport pour 1,5 M€ (soutien au réseau « les clubs sportifs engagés » que nous faisons monter en puissance en 2023 et 2024) ;
- la promotion des métiers du sport pour 0,8 M€.

Ils viseront également à faciliter **l'insertion professionnelle et la reconversion des sportifs de haut-niveau (4 M€)**.

## *Sport-santé*

Les effets bénéfiques du sport sur la santé sont pleinement démontrés.

Des travaux sont en cours avec les services du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie pour mettre en œuvre un mécanisme de protocolisation des parcours de soins intégrant les séances d'Activités physiques adaptées (APA).



Le **réseau des « Maisons Sport-Santé »**, qui a été déployé à l'initiative du Président de la République, sera au cœur de cette stratégie. En 2024, ce réseau, qui atteint désormais 573 maisons sur l'ensemble du territoire, bénéficiera d'un soutien renforcé du MSJOP avec une **enveloppe supplémentaire de +2 M€, portant le soutien annuel à 6 M€**. Ce nouvel effort permettra de consolider l'équilibre financier des « Maisons Sport-Santé » partout sur le territoire, au service du déploiement des actions de sport santé portées par le ministère en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention.



Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire d'1 M€ est prévue au bénéfice d'autres actions visant à conforter l'apport du sport à la santé et au bien être. En particulier les moyens dégagés pour l'appel à projets « activités physiques et sportives en milieu professionnel » dans le cadre du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) sont inscrits en mesure nouvelle dès le PLF 2024 pour 0,5 M€ afin de reconduire cette initiative.

## **Sport handicap**

Deux mesures nouvelles sont prévues pour renforcer l'action déterminée du ministère en faveur du parasport. Ces mesures seront déployées par l'Agence nationale du Sport.

- Mettre la pratique sportive au cœur du projet de vie de la personne par un **soutien renforcé à la mise en accessibilité des équipements sportifs : + 1 M€** ;
- Diversifier la pratique dans tous les lieux de vie par un **soutien financier renforcé aux fédérations sportives pour le développement de la pratique parasportive : +0,5 M€**.

## **Égalité femmes-hommes / sport féminin**

Le ministère porte une feuille de route sur le sport féminin en 3 axes : développer la pratique féminine à tous les âges de la vie, accompagner les sportives de haut niveau et professionnelles, et soutenir la médiatisation et le développement économique du sport professionnel féminin.

Dans ce cadre, le PLF 2024 prévoit deux mesures nouvelles :

- **+1 M€ pour la médiatisation du sport féminin via le fonds audiovisuel de l'ANS** ;
- **+500 K€ fléchés vers un dispositif d'aides à la parentalité**.

Par ailleurs, dans le cadre des investissements prévus sur les équipements sportifs, le ministère sera attentif à ce que les moyens nouveaux alloués aux cours d'école actives et sportives permettent notamment de favoriser la pratique sportive des jeunes filles dès le plus jeune âge.

## **Transition écologique**

En 2023, le ministère a encouragé le monde sportif à prendre toute sa part dans un des plus grands défis de ce siècle, la transition écologique.

En 2024, sous l'autorité de la Première ministre, le ministère va poursuivre son accompagnement des acteurs du secteur en faveur de la transition écologique par :

- l'approfondissement du plan de la sobriété énergétique du sport ;
- le déploiement de la charte des 15 engagements écoresponsables auprès de nouveaux organisateurs d'événements sportifs et des fédérations ;
- la prise en compte des préconisations et conclusions du premier plan d'adaptation de la pratique sportive au changement climatique ;
- la publication de la deuxième édition du guide de l'été sportif et responsable en 2024.

## **Un ministère encore plus engagé sur ses missions régaliennes et la protection des pratiquants**

Les services déconcentrés du ministère, qui sont le bras armé du déploiement de nos politiques publiques sur l'ensemble du territoire, verront leurs moyens renforcés afin de mener et d'intensifier leurs activités de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives, de prévention des phénomènes de radicalisation ou de séparatisme et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Nos structures sportives comme nos éducateurs sportifs doivent permettre à toutes et tous une pratique sécurisée et participer à la promotion du respect des valeurs de la République.

→ **Après avoir bénéficié de +20 ETP supplémentaires sur ces thématiques en 2023, le PLF 2024 prévoit +36 ETP pour renforcer les effectifs de nos services déconcentrés dédiés à ces missions régaliennes.**

La subvention allouée par le ministère à l'Agence française de lutte contre le dopage sera par ailleurs augmentée de +0,5 M€ afin de contribuer à l'intensification de la prévention et des contrôles antidopage, dans le contexte de cette année olympique et paralympique.

# UNE PRIORITÉ CLAIRE POUR NOTRE JEUNESSE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Une enveloppe de 85 M€ pour le Pass'Sport qui permettra de poursuivre la montée en puissance du dispositif, avec le maintien d'un objectif d'atteindre 2 M de jeunes bénéficiaires

+14,6 M€ pour accompagner la poursuite du déploiement du dispositif des « 2h de sport supplémentaires pour les collégiens »

+1 M€ pour le sport étudiant

Le renforcement de la pratique sportive de notre jeunesse constitue une priorité clairement affirmée par le Président de la République.

Elle s'incarne dans plusieurs dispositifs de politique publique qui seront reconduits en 2024 et sont appelés à monter en puissance avec notamment :

- Les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » désormais étendues à toutes les écoles ;
- La poursuite du déploiement des « deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens » ;
- La reconduction du Pass'Sport en 2024.

## « Deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens »

Après une année d'expérimentation en 2022-2023, qui a permis de mettre en place le dispositif « deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens » dans 173 collèges, celui-ci est déployé en 2023-2024 dans 711 établissements, avec une représentativité de 10 % des établissements.



Complémentaire de l'EPS et de l'Association Sportive du collège, ce dispositif, conçu en partenariat avec les clubs sportifs de proximité, s'adresse prioritairement aux publics éloignés de l'activité physique et sportive, avec la volonté de proposer une offre diversifiée et renouvelée, axée sur la pratique ludo-sportive : en 2022-2023, près de la moitié des inscrits a déclaré avoir pu découvrir de nouvelles disciplines sportives, et 9 collégiens volontaires sur 10 ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits du dispositif.

Pour 2024, une **enveloppe supplémentaire de 14,6 M€ est prévue afin d'accompagner la montée en puissance du dispositif avec un objectif de passer de 700 à 2 000 établissements concernés pour la rentrée scolaire 2024.**





## Pass'Sport



Le Pass'Sport, mis en place en 2021, est reconduit en 2024.

**L'enveloppe prévue s'élève à 85 M€, en cohérence avec le rythme de montée en charge du dispositif.** En 2021, lors de la première année de mise en œuvre, 1 million de jeunes avaient pu bénéficier du dispositif. En 2022, ce sont 1,2 million de jeunes qui ont utilisé leur Pass, et les perspectives pour 2023 sont d'environ 1,5 million. L'enveloppe prévue pour 2024 permet ainsi de poursuivre la montée en puissance, avec un objectif qui reste d'atteindre 2 millions de jeunes à moyen terme.

Cette aide forfaitaire de 50 euros versée par l'État vise à réduire la barrière financière à la pratique sportive à laquelle font face certaines familles et certains jeunes, y compris en situation de handicap.

Pour la rentrée 2023, le périmètre des structures pouvant accepter le Pass'Sport a été élargi. Ainsi, outre les 119 fédérations sportives agréées par le ministère, sont désormais éligibles au dispositif l'ensemble des associations disposant d'un agrément Sport ou Jeunesse et Éducation Populaire proposant une activité sportive, quelle que soit leur implantation territoriale, ainsi que les structures du loisir sportif marchand à but lucratif ayant signé une charte d'engagement avec le ministère.

### SPORT ÉTUDIANT



→ Une feuille de route signée avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les conférences des établissements de l'Enseignement supérieur le 12 avril 2023.

Dans le cadre de cette feuille de route 2023, le ministère portera en 2024 une enveloppe supplémentaire d'1 M€ pour soutenir l'organisation d'une grande compétition sportive inter-étudiants au printemps 2024 et le déploiement des villages sport à la rentrée scolaire et universitaire 2024, favorisant ainsi le développement de la pratique sportive étudiante pour tous.

# UN NOUVEAU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le plan « 5 000 terrains - Génération 2024 » permet de préparer l'avenir et donne des perspectives solides sur la priorité donnée de façon durable aux politiques publiques du sport.

**Un plan prévoyant l'engagement de 300 M€ d'investissements nouveaux sur trois ans (2024-2026)**

Ce nouveau plan a été annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023.

Il s'inscrit dans le prolongement du premier plan « 5000 terrains de sport », déployé avec succès par l'Agence nationale du Sport en 2022 et 2023, et qui a déjà permis d'engager la construction ou la rénovation de plus de 4 500 équipements de proximité.

Ce nouveau plan « Génération 2024 » vise à engager la construction ou la rénovation de 5000 terrains de sport supplémentaires d'ici 2026 dans l'enceinte ou à proximité des établissements scolaires.

Il donne de la visibilité au soutien de l'État à l'investissement dans nos équipements sportifs et contribue à préparer la grande nation sportive souhaitée par le Président de la République.

**Il constitue un engagement inédit s'agissant du soutien de l'État aux collectivités pour l'investissement dans nos équipements sportifs :**

- Un montant total de **300 M€**, avec **100 M€** d'autorisations d'engagements chaque année entre 2024 et 2026.
- Le soutien à l'investissement dans nos équipements sportifs sera par ailleurs conforté par l'extension du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux aménagements de terrain.

**Il s'inscrit en pleine cohérence avec le déploiement de politiques publiques nouvelles et ambitieuses destinées à développer les activités physiques et sportives des jeunes, en premier lieu les « deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens » ou encore les « 30 minutes d'activité physique quotidiennes ».**

Un objectif : contribuer à renforcer durablement la pratique sportive des jeunes et des adolescents, dans toutes ses composantes.

Ce plan permettra d'engager sur 3 ans :

- **30 M€ pour développer les cours d'école actives et sportives** (maternelles et primaires) : design actif, mobilier « actif » et sportif, etc.  
Objectif : **1500 cours d'école actives et sportives dont 500 en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).**
- **120 M€ sur des équipements sportifs de proximité** (dans le prolongement du plan « 5000 terrains de sport ») **dans l'enceinte ou à proximité des établissements scolaires.**  
Objectif : **3 000 équipements de proximité déployés dont 1 000 en QPV.**
- **150 M€ sur un plan de construction / rénovation d'équipements structurants dans l'enceinte ou à proximité des établissements scolaires** : gymnases, piscines (y compris acquisition de bassins mobiles), salles de combat, etc.  
Objectif : **500 équipements rénovés / construits dont 150 en QPV.**



## PREMIER BILAN DU PLAN « 5000 TERRAINS DE SPORT » DÉPLOYÉ SUR 2022 ET 2023

Un budget de 200 M€ pour déployer 5 000 équipements sportifs de proximité sur l'ensemble du territoire.

**Objectif :** renforcer notre maillage territorial et accompagner le renouvellement des pratiques

→ Le plan « 5 000 terrains de sport » a rencontré un succès massif sur tous les territoires ces deux dernières années. Alors que son déploiement était initialement prévu sur 3 ans, l'Agence nationale du Sport aura atteint l'objectif de 5 000 équipements financés dès 2023.

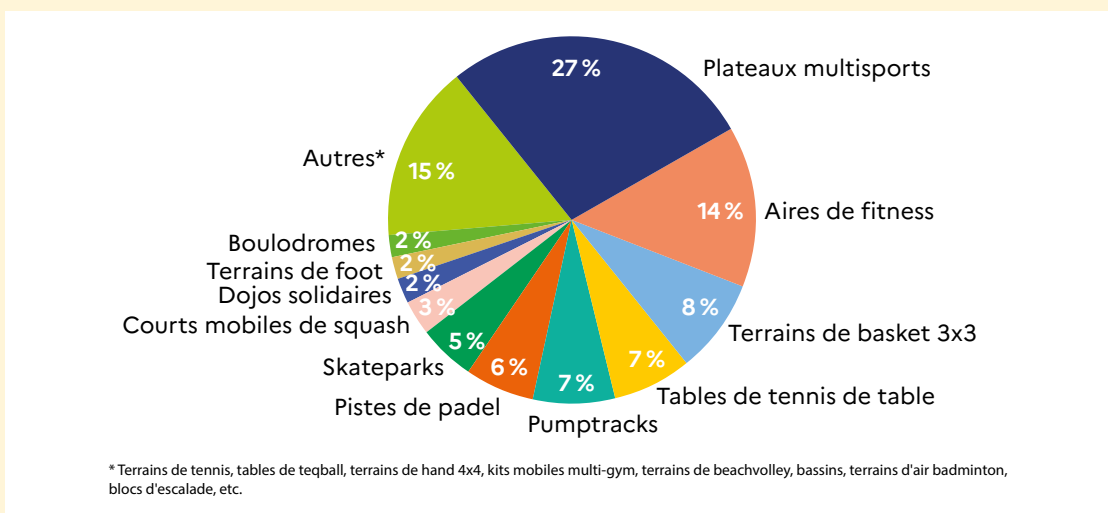
Ces équipements verront le jour en grande partie en 2024, l'année de la **promotion de l'activité physique et sportive au titre de la Grande Cause Nationale**.

À fin août 2023 :

- **4 578 équipements d'ores et déjà financés, représentant 163 M€ de subventions ;**
- **Taux de financement par l'Agence nationale du Sport de 57 % en moyenne ;**
- **95 % des projets portés par des collectivités locales.**

Le partenariat mis en place avec le département de la Seine-Saint-Denis illustre la dynamique positive engagée grâce à ce plan : pour un euro financé par l'Agence nationale du Sport, le département investit également un euro, portant ainsi l'enveloppe 2023 dédiée à la Seine-Saint-Denis à 4,8 M€.

Le plan a permis de soutenir le financement de pas moins de 70 types d'équipements différents :



Le déploiement de ce plan a fait l'objet d'un **suivi au sein de la gouvernance de l'Agence nationale du Sport** qui rassemble toutes les parties prenantes (État, collectivités locales, mouvement sportif, monde économique), permettant de nourrir les retours d'expérience et de proposer des ajustements répondant aux besoins des porteurs de projets. Ainsi, pour l'année 2023, si les projets situés en « Zone de Revitalisation Rurale » demeurent prioritaires, l'ensemble du territoire national a été rendu éligible au plan « 5000 terrains de sport ».

**Le nouveau plan « 5 000 terrains – Génération 2024 » s'appuiera sur le succès du premier programme, en réservant une enveloppe de 120 M€ sur trois ans sur les équipements sportifs de proximité.**

**Il se déploiera également selon les mêmes modalités, dans le cadre de la gouvernance partagée de l'Agence nationale du Sport.**

# LA GRANDE CAUSE NATIONALE POUR PRÉPARER DÈS 2024 LA GRANDE NATION SPORTIVE DE DEMAIN ET ANCRER LA PRIORITÉ DONNÉE AU RENFORCEMENT DE LA PLACE DU SPORT POUR TOUS LES FRANÇAIS

**+10,5 M€ pour accompagner le déploiement de la Grande Cause Nationale 2024 et toucher l'ensemble des territoires et tous les Français**

Le Président de la République a décidé, en juillet 2022, de faire de la promotion de l'Activité Physique et Sportive (APS) la Grande Cause Nationale 2024 (GCN 2024).

La GCN2024 a pour ambition de changer la place du sport dans notre société et de favoriser une prise de conscience collective pour lutter contre la sédentarité, véritable bombe sanitaire à retardement. 80 % de nos adolescents se situent en dessous des seuils recommandés par l'OMS pour l'APS et 95 % des adultes encourent des risques sanitaires (étude de l'ANSES 2022) du fait d'une sédentarité trop ancrée.

Pour relever ces défis, dans le cadre de la GCN2024, l'action conduite par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques poursuivra deux objectifs :

- Inciter les Françaises et les Français à faire davantage d'APS avec l'ambition que chaque Française et Français en fasse au moins 30 minutes quotidiennes ;
- Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques et du pacte républicain en mobilisant toute la force de frappe de l'interministérialité et des réseaux d'acteurs associatifs, sportifs et institutionnels pour construire la nation sportive et faire nation par le sport.

Le PLF 2024 prévoit une enveloppe de +10,5 M€ avec :

- **5 M€** qui abonderont un fonds dédié, géré par l'Agence nationale du Sport, auquel pourront également participer des partenaires privés et des collectivités publiques, pour le financement de projets et événements autour du sport partout sur le territoire et durant toute l'année ;
- **5,5 M€** pour le financement d'une grande campagne de communication et d'événements autour de la promotion de la pratique sportive en 2024.

## *Cinq leviers seront actionnés dans le cadre de la GCN :*

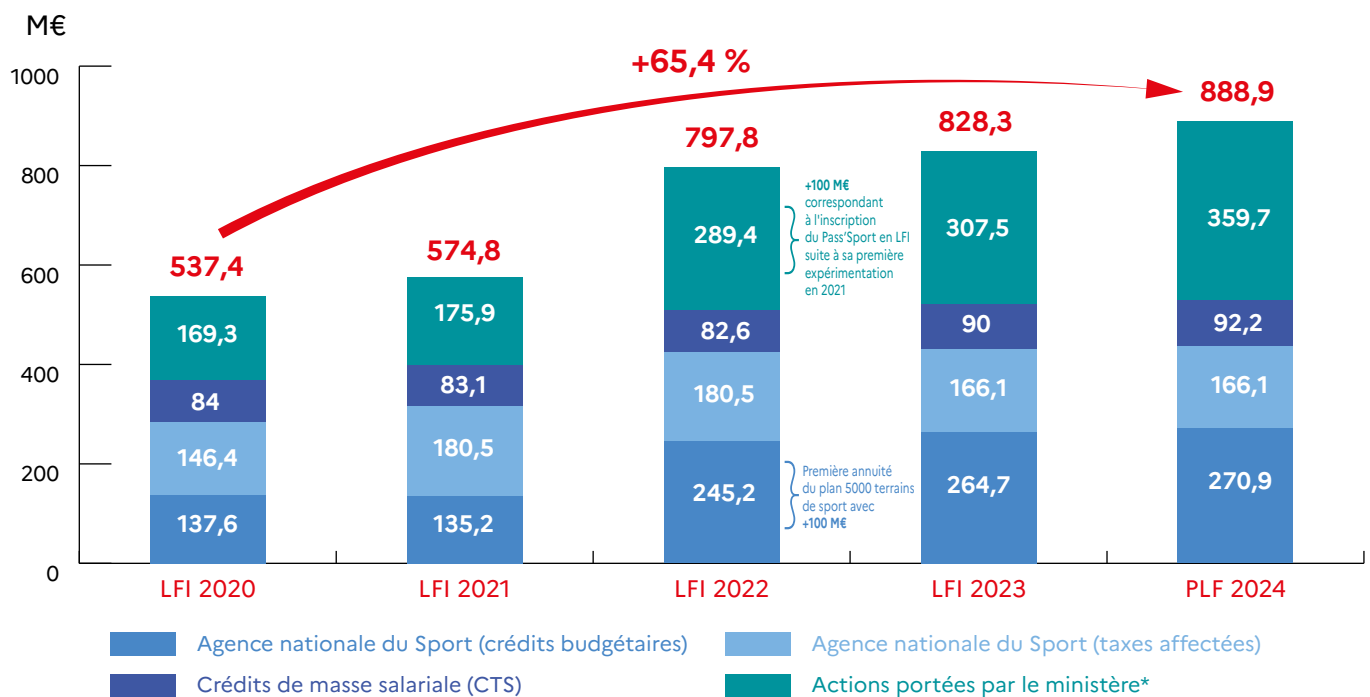
1. la mobilisation des acteurs afin de créer un collectif regroupant associations d'élus, partenaires institutionnels, associations, mouvement sportif, entreprises, personnalités du monde sportif et de la société civile, etc. ;
2. la création du fonds dédié, géré par l'ANS et abondé par l'État et des entreprises ;
3. la mise en place d'une stratégie de labellisation GCN 2024 pour mettre en lumière des dispositifs nationaux, des programmes associatifs et des événements et projets locaux ;

4. des campagnes nationales de communication avec des événements impactants, la mobilisation des territoires, du monde sportif et des réseaux d'influenceurs autour du marqueur des 30' d'activité physique et sportive quotidienne et une grande campagne post JOP « Après les Jeux, on continue » ;
5. la structuration de l'agenda 2024 autour de temps forts en cohérence et complémentarité avec l'agenda olympique et paralympique.

Grâce à l'action coordonnée de l'ensemble des ministères concernés et des forces vives du pays, l'année 2024 doit être un tournant pour faire plus que jamais du sport un outil pour répondre aux défis sociétaux bien au-delà de 2024.

## Un ancrage solide des financements alloués aux politiques publiques du sport pour continuer à bâtir une nation sportive

→ À périmètre constant (crédits budgétaires du programme 219 « Sport » et taxes affectées à l'Agence nationale du sport)<sup>3</sup> le budget du ministère a progressé de plus de 65 % depuis 2020.



\*Soutien au développement de l'e-sport, actions de prévention par le sport et de protection des sportifs, actions de lutte contre les incivilités et violences, actions de lutte contre le dopage, actions d'insertion par le sport et de promotion des métiers du sport, sport-santé, moyens alloués aux établissements publics du ministère, subventions aux CREPS, subventions au CNOSF et au CPSF, subvention à l'AFLD, contributions aux retraites des sportifs de haut niveau, soutiens du ministère aux grands événements sportifs internationaux organisés en France (hors Jeux Olympiques et Paralympiques), etc.

3. Hors programme 350 « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » portant les subventions allouées à la SOLIDEO pour la construction des ouvrages olympiques et la contribution de l'État au COJOP au titre des Jeux Paralympiques.



# MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## À propos du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques définit les grands objectifs de la politique pour et par le sport de l'État en France. Cet engagement se traduit par le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive, par le soutien apporté au sport de haut niveau pour favoriser la haute performance, et par la prise en compte des enjeux régaliens, écologiques et sociétaux du monde du sport.

Au travers de la direction des Sports, le ministère conduit des missions régaliennes de formation, de contrôle et de certification, consacrées par la loi, pour assurer la sécurité et l'intégrité des pratiques et des pratiquants.

Plus spécifiquement en matière de sport, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques développe des actions pour assurer la protection des sportifs et pour lutter contre les dérives que constituent le dopage, la violence, le racisme, la tricherie et toutes les formes de discrimination. La promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif figurent aussi parmi ses missions prioritaires.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques veille également à s'assurer de la réussite de l'ensemble des grands événements sportifs accueillis sur notre territoire, à commencer par la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces manifestations sportives internationales sont un levier majeur pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la France tout en stimulant l'activité économique des territoires.

95 avenue de France  
75650 Paris cedex 13

[sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

